



## Charte Seniors – U18

Ce document, élaboré par les éducateurs du club et validé par la direction, a pour but de synthétiser quelques notions basiques indispensables au bon déroulement de la saison. Il met en avant quelques valeurs (**Respect - Engagement et Plaisir de jouer - Convivialité et Fair-Play**) et est destiné à toutes les composantes : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres. L'objectif principal de cette charte est de permettre à chacun(e) de pratiquer le football dans une ambiance sereine, sportive et loyale tout au long de la saison. Un manquement entraînera un rappel, voire davantage s'il venait à se reproduire.

-----

### JOUEUR

#### **Respect : Le joueur s'engage à**

- Respecter tous les membres du club (éducateurs, dirigeants, arbitres, bénévoles) en ayant une attitude cordiale toute la saison.
- Accepter les décisions prises pour le bien-être du club ou de l'équipe en gardant une attitude positive et en suivant les conseils donnés.
- Respecter partenaires, adversaires, arbitres les jours de match. Donner une image positive du club.
- S'acquitter de la cotisation avant d'être relancé (des paiements échelonnés sont possibles).

#### **Esprit d'équipe – Plaisir du jeu : Le joueur s'engage à**

- S'investir de manière optimale aux entraînements afin d'être le plus performant possible lors des matchs.

- Être ponctuel les jours de match avec la tenue du club. Eviter les absences (en cas de force majeure, aviser au plus tôt pour le bien de tous).
- Donner de son temps pour le club (arbitrage des équipes de jeunes principalement).  
*Voir annexe ci-après.*
- Participer aux événements organisés par le club ou l'équipe afin de créer du lien

### **Convivialité / Fair-play : Le joueur s'engage à**

- Donner une belle image du club, en particulier lors des matchs, contrôler ses émotions.
- Passer au foyer après le match pour un moment de partage entre joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters.
- Assumer les décisions prises par le club ou les instances pour mauvais comportement en s'acquittant des actions demandées (arbitrage, délégué ...) *Voir annexe ci-après.*

## **EDUCATEUR**

### **Respect : L'éducateur s'engage à**

- Respecter tous les membres du club (joueurs, dirigeants, arbitres, bénévoles) en ayant une attitude positive et cordiale toute la saison.
- Donner une image positive du club les jours de match en maîtrisant ses émotions et son comportement, quel que soit le résultat de la rencontre

### **Esprit d'équipe – Plaisir du jeu : L'éducateur s'engage à**

- S'investir de manière optimale aux entraînements en proposant des séances adaptées favorisant une progression collective et individuelle des joueurs afin de rendre l'équipe la plus performante possible en match.
- Être ponctuel les jours de match avec la tenue du club. Eviter les absences (en cas de force majeure, aviser au plus tôt pour permettre son remplacement).
- Participer aux événements proposés par le club ou l'équipe afin de créer du lien.

## **Convivialité / Fair-play : L'éducateur s'engage à**

- Passer au foyer du club après le match pour un moment de partage avec joueurs, dirigeants, bénévoles et supporters.

## **DIRIGEANT – ARBITRE**

### **Respect : Le dirigeant (ou arbitre) s'engage à**

- Respecter tous les membres du club (joueurs, éducateurs, bénévoles) en ayant une attitude positive et cordiale toute la saison.
- Donner une image positive du club les jours de match en maîtrisant ses émotions et son comportement, quel que soit le résultat, notamment vis-à-vis des arbitres et des adversaires

### **Esprit d'équipe – Plaisir du jeu : Le dirigeant (ou arbitre) s'engage à**

- Être présent et ponctuel les jours de match en anticipant son absence rapidement pour permettre son remplacement
- Participer aux événements proposés par le club ou l'équipe afin de créer du lien

### **Convivialité / Fair-play : Le dirigeant (ou arbitre) s'engage à**

- Passer au foyer après le match pour un moment de partage avec joueurs, éducateurs, bénévoles et supporters.

Le resp. Commission Sportive

Frédéric Le Cardinal

Le responsable technique

Erwan Danilo

Le resp. Coordination

Jean-Luc Percel

- *Ce document a été établi par les éducateurs et validé par la direction du club.*



## ANNEXE

En complément à ce qui précède, concernant les « obligations » faites aux licenciés adultes du RCRG :

- L'adhésion à l'association est soumise à cotisation. Il est indispensable de s'acquitter de celle-ci avant d'être relancé. Dans certains cas, il sera possible d'échelonner le paiement.
- Les joueurs licenciés évoluant dans les différentes équipes Senior ont pour obligation de consacrer un peu de leur temps au club, principalement en arbitrant les matchs des plus jeunes une ou deux fois dans la saison (Foot à 11 ou école de foot). En cas d'impossibilité pour une raison quelconque, travail par exemple, ils se verront confier une autre mission lors d'une manifestation organisée par le club (nuit du foot, tournoi des jeunes ou autre...)
- Les joueurs licenciés en U18 seront désignés une fois dans la saison en tant que juge de touche pour les rencontres concernant les équipes D et E.
- Les seniors ou U18 sanctionnés par les instances d'un ou plusieurs matchs de suspension se verront confier une mission d'arbitrage supplémentaire (ou autre) à chaque occasion.
- Les seniors ou U18 qui œuvrent régulièrement pour le club (dirigeant d'équipe, école de foot, travail en commission etc) sont dispensés de ce qui précède.
- Toutes les tâches réalisées par les joueurs seront consignées dans un tableau visible sur le site et mis à jour chaque WE. Un point sera fait à la trêve et en fin de saison.
- La charte a été présentée aux différentes équipes par les responsables sans que quiconque ne fasse état de son désaccord. Par conséquent le non-respect de celle-ci entraînera des mesures qui seront expliquées aux intéressés.